COMMUNE DE FOURNEAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 JUIN 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Fourneaux, dûment convoqué le 28 Mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de l'an 9, sous la présidence du maire Jean-François NEYRAND

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 10 - Votants : 14

Présents en salle de l'an 9 : Jean-François Neyrand, Jean Jacques Babe, Bernard Charmillon, Jean-François Chetail, Carole De La Salle, Pascal Gouttenoire, Anne-Laure Langevin, Myriam Couturier, Samuel Piot et Christian Villain

Absents excusés : Michel Billet, Marise Girard, Aurélie Chevron, Jean-Claude De Hennezel et Isabelle Junet

Pouvoirs: Isabelle Junet a donné son pouvoir à Myriam Couturier, Jean-Claude De Hennezel à Jean-Jacques Babe, Aurélie Chevron à Carole De La Salle et Marise Girard à Anne-Laure Langevin

Le Maire fait observer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Anne-Laure Langevin est désignée comme secrétaire de séance.

Puis Jean-François Neyrand rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1 - Examen et approbation du PV du 30 avril 2021.
2 – Fixation des rythmes et horaires de l'école publique.
3 – Restaurant scolaire :
   a) Examen des résultats d'exploitation 2020
   b) Compte-rendu des propositions du groupe de travail alimentation bio et décision sur les orientations à prendre
   c) Fixation du prix des repas pour l'année scolaire 2021-2022
   d) Modification et adoption du règlement intérieur
4 – Circulation autour de l'école.
5 – Point sur l'avancement des projets communaux.
6 – Organisation des élections départementales et régionales.
7 – Questions diverses.

1 –EXAMEN ET APPROBATION DU PV DU 30 AVRIL 2021

Le projet de Procès-verbal a été adressé à tous les participants. Au cours de la discussion, Christian Villain demande un éclaircissement sur un point évoqué dans le PV, la réfection du mur du « canal », chemin de Passinge. Il revient sur l'obligation pour la commune de faire les travaux, question déjà traitée en conseil et sur l'augmentation du coût de l'opération. Il lui est indiqué que comme cela a déjà été dit, la jurisprudence est constante sur ce point, les communes doivent entretenir les murs des pièces d'eau quand ces murs soutiennent l'assise d'une voie communale, même quand la pièce d'eau est privée. Par ailleurs l'augmentation du coût est liée à l'augmentation du linéaire refait, et elle est incluse dans le projet de budget 2021 ; l'entreprise Boudot frères retenue est celle dont le prix au mètre linéaire était le plus faible. L'augmentation du linéaire aurait entrainé une augmentation proportionnelle des autres offres sans modifier le classement des prix.

Après discussions, le PV est approuvé à l'unanimité et sera affiché à la mairie.

2 – FIXATION DES RYTHMENS ET HORAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE

I) RYTHMES SCOLAIRES

Jean-François Neyrand rappelle que lors d'une des nombreuses réformes de l'éducation nationale, un ministre a décidé d'imposer la scolarité en primaire sur 5 jours. Le temps gagné par une demi-journée d'école complémentaire était compensé par des temps d'activités périscolaires « TAP ».

Fourneaux comme toutes les communes était passé au rythme de 5 jours dès 2014, avec école le mercredi matin, et temps d'activités périscolaires gérées par l'AFR en coordination avec les accueils de loisirs. L'école notre Dame de la Voisinée avait accepté également de passer à une scolarité sur 5 jours. L'ensemble avait permis à l'AFR de recruter un directeur permanent et d'améliorer ainsi les accueils de loisirs.

En 2017, l'éducation nationale est revenue à l'idée d'une semaine sur 4 jours, mais pour ne pas défaire complètement ce qui avait été fait antérieurement, la règle est restée d'une semaine sur 5 jours, et sur demande des communes, une dérogation pouvait être accordée pour descendre à 4 jours.

En janvier 2018, le conseil municipal de Fourneaux avait décidé de ne pas demander de dérogation et de rester à 5 jours. Cette décision était motivée par le bon équilibre trouvé avec l'AFR sur la gestion des TAP et sur l'accueil de loisirs.

Après une intervention assez brutale du sous-préfet en poste précisant que nous n'avions rien compris aux textes en vigueur, le conseil avait à nouveau délibéré en avril 2018 pour finalement demander la dérogation à la semaine de 5 jours et obtenir une organisation sur 4 jours. Bien évidemment la dérogation avait été accordée.

Il apparaît que cette dérogation était accordée pour 3 ans et qu'il faut à nouveau en faire la demande aussi absurde que cela puisse paraître: on demande en quelque sorte à la commune de faire obligatoirement une demande de dérogation à la règle des 5 jours.

Toute l'organisation autour des enfants scolarisés à Fourneaux est faite sur la base d'une semaine de 4 jours. Et l'expérience nous a prouvé que même si nous souhaitions appliquer la règle normale des 5 jours, l'Administration agirait pour que nous demandions à appliquer la dérogation à 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la décision suivante :

Le Conseil Municipal de Fourneaux réuni le 4 juin, connaissance prise de l'organisation scolaire actuelle sur 4 jours, constatant qu'aucune demande n'est formulée pour revenir à la norme des 5 jours, décide de renouveler la demande de dérogation à cette norme pour continuer à organiser le fonctionnement de l'école publique à un rythme de 4 jours par semaine.

II) HORAIRES SCOLAIRES

Le conseil municipal en accord avec le conseil d'école propose périodiquement à l'Education Nationale les horaires de fonctionnement de l'école. La directrice de l'école nous a fait part de son souhait de décaler de 15 minutes la sortie de la fin de matinée : les enseignantes estiment que l'arrêt à 11h30 se fait au moment de meilleure attention des enfants et que c'est regrettable.

Après examen de cette demande, et discussion sur l'organisation du temps du déjeuner, il est apparu qu'un décalage de 10 minutes était possible sans bouleversement complet des horaires des différents intervenants de la restauration scolaire et du périscolaire.

Le conseil d'école avait émis le 18 mars 2021 un avis favorable à cette évolution. Et la directrice a confirmé son accord sur un décalage de 10 minutes.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité la décision suivante :

Le Conseil municipal réuni le 4 juin, connaissance prise de la demande des enseignants de l'école, connaissance prise de l'avis favorable du conseil d'école, compte tenu de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine de travail sur 5 jours, décide de proposer à l'Académie l'organisation du fonctionnement de l'école publique aux horaires suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
8H30-11H40 et 13H40-16H30

Cette présente délibération sera transmise à l'inspection académique

3 – RESTAURANT SCOLAIRE

a) EXAMEN DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2020

Jean François Neyrand présente les résultats du restaurant scolaire : L'année 2020 a été fortement perturbée par les périodes de confinement. Et le nombre total de repas est sensiblement inférieur à celui que nous avions constaté en 2018, alors que le nombre d'enfant fréquentant quotidiennement le restaurant est en augmentation.

Une grande part du prix du repas correspond aux frais de personnel et aux autres frais fixes, la diminution du nombre de repas augmente notamment le coût de chaque repas.

A titre de comparaison le tableau ci-dessous rappelle les chiffres de 2018 (dernière année de Françoise Poyet au premier semestre et première année de Annie Chevret).

	2020		2018	
	Montant	Coût/repas	Montant	Coût/repas
Nombre de repas servis	5 472		6 216	
Alimentation/boissons	11 804	2,16	9 553	1,54
Eau/électricité	2 890	0,53	1 715	0,27
Gaz (chauffage/cuisson)	2 450	0,45	2 154	0,35
Produits d'entretien, réparations et divers	1 350	0,25	1 393	0,22
Assurances/Contrôles techniques/Téléphone/redevance spéciale déchets	1 626	0 ,30	1 866	0,30
Frais de personnel	29 889	5,46	29 915	4,81
Entretien du bâtiment	1 577	0,28	293	0,05
Sous total des coûts	51 586	9,42	46 889	7,54
-Facturation repas scolaires	16 230		19 415	
-Facturation repas centre de loisirs	6 310		3 485	
-Autres recettes			610	
Total recettes	22 540	4,12	23 510	3,78
Coût net pour la commune	**29 046**	5,30	**23 379**	3,76

Ces chiffres montrent plusieurs points intéressants :

- Le coût de la restauration scolaire pour la commune n'est pas anecdotique, près de 30 000 euros en 2020.
- Le montant des charges varie assez peu, à l'exception des fluides (eau/électricité sans doute à cause des dates de réception des factures) et des coûts de l'alimentation
- Le coût de l'alimentation a eu tendance à augmenter traduisant sans doute l'effort fait pour améliorer la satisfaction des utilisateurs.

b) COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL ALIMENTATION ET DECISION SUR LES ORIENTATIONS A PRENDRE

Anne Laure Langevin indique que suite à une demande des parents et à une mouvance gouvernementale, un groupe de travail sur l'introduction du bio et du local à la cantine a été constitué avec des membres du conseil municipal et l'agent en charge du restaurant scolaire.

A ce jour, le restaurant scolaire propose déjà un menu végétarien le jeudi et a commencé de proposer un repas bio ou local le mardi en utilisant les fournisseurs actuels, afin d'avoir une meilleure idée du prix de l'alimentaire par repas et par enfant. A ce jour, le coût varie autour d'une moyenne de 2,00€.

Le groupe de travail a quant à lui axé son étude sur des fournisseurs locaux et bio dans la double finalité de mieux nourrir les enfants et de participer plus à l'économie locale.

Si nous proposons un repas bio avec de la viande, le coût moyen de la part alimentaire par repas par enfant serait de 2,80€. Si nous préférons échelonner le passage au bio en passant le repas végétarien du jeudi en bio/local, le coût moyen de la part alimentaire par repas par enfant serait autour de 2,00€, comme actuellement.

Nous avons le choix de passer le repas végétarien du jeudi en bio ou celui d'instaurer en plus le repas du mardi en bio/local.

L'augmentation due au repas bio/local avec viande n'impacterait pour l'instant qu'un repas par semaine.

Pascal Gouttenoire émet des réserves sur l'orientation BIO et indique que ses produits contiennent très peu d'intrants alors qu'il exploite en agriculture classique. Anne Laure Langevin lui indique que c'est pour cela que le groupe de travail a aussi évoqué l'approvisionnement local et que le choix proposé est bio/local et pas seulement bio. Par ailleurs, sur question de Anne Laure Langevin, Pascal Gouttenoire confirme qu'il n'est pas actuellement habilité à vendre en direct.

En ce qui concerne l'option un repas sans viande et un repas bio, ou la réunion des deux le même jour, Samuel Piot indique qu'il ne verrait pas d'inconvénient à ce que ses enfants aient 2 repas différents l'un le mardi l'autre le jeudi. Anne Laure Langevin rappelle le coût du repas bio et relève que l'augmentation des coûts est très faible si on mixe les deux repas mais tout à fait significative si on fait un repas bio avec viande et un repas sans viande.

Jean Jacques Babe intervient pour expliquer que le Bio n'est pas nécessairement sans traitement mais qu'il est fait avec des traitements différents parfois plus fréquents. Il insiste sur le fait que le Bio revient plus cher, notamment car les rendements sont moins bons, et le coût du Bio est donc plus élevé. Il estime que si nous optons pour un repas Bio, il faut ajuster le prix du repas

Après discussion, le Conseil décide à la majorité de proposer un repas Bio/local sans viande une fois par semaine, et dans l'immédiat le jeudi.

c) FIXATION DU PRIX DES REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil municipal fixe périodiquement le prix des repas demandés aux parents. Il le fait en examinant notamment coût des repas.

La commune n'a pas modifié le prix des repas depuis la rentrée 2019; il avait été fixé à 3,50 euros par repas (majoré à 4 euros pour les repas non réservés). Il serait sans doute utile de le réajuster un peu pour permettre notamment une orientation vers des menus bio de proximité.

Le conseil dans sa réunion du 28 février 2020 avait décidé en ce qui concerne les repas des adultes :

- Que le restaurant scolaire est ouvert à titre exceptionnel aux adultes suivants : employés communaux, personnes intervenant dans l'accueil et la garde des enfants lors des repas, enseignants des écoles et personnel intervenant dans les écoles, stagiaires.
- Que l'accès au personnel des catégories ci-dessus mentionnées est fait sous réserve de réservation auprès de la personne responsable du restaurant scolaire
- Que le prix pour les adultes est fixé 6,60 euros par repas, étant entendu que les personnes qui contribuent à la confection des repas et qui compte tenu de leurs horaires déjeunent sur place sont dispensés du paiement du repas. Les stagiaires non rémunérés sont également dispensés du paiement des repas.

Après examen du budget du restaurant scolaire remis à chacun et délibération, compte tenu du coût d'un repas constaté en 2020, compte tenu de l'insertion d'un repas hebdomadaire « bio-local » décidée ce jour, à l'unanimité, le Conseil fixe le prix des repas applicable à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 ainsi :

Repas Enfant : 3,60 euros avec 0,50 euros de pénalité pour les repas non réservés soit 4,10 euros

Repas Adulte: 6,70 euros étant précisé que l'admission des adultes est soumise aux conditions suivantes fixées le 28 février 2020 :

- **le restaurant scolaire est ouvert à titre exceptionnel aux adultes suivants : employés communaux, personnes intervenant dans l'accueil et la garde des enfants lors des repas, enseignants des écoles et personnel intervenant dans les écoles, stagiaires.**
- **l'accès au personnel des catégories ci-dessus mentionnées est fait sous réserve de réservation auprès de la personne responsable du restaurant scolaire**
- **le prix pour les adultes est fixé 6,70 euros par repas, étant entendu que les personnes qui contribuent à la confection des repas et qui compte tenu de leurs horaires déjeunent sur place sont dispensés du paiement du repas. Les stagiaires non rémunérés sont également dispensés du paiement des repas.**

d) MODIFICATIONS ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Anne Laure Langevin indique que ce règlement définit les règles applicables pour les inscriptions, la facturation et les règlements. Il précise l'organisation du repas et les quelques règles applicables au comportement des enfants.

Il doit être adopté par le conseil.

Suite à une affluence d'élèves arrivant en petite section maternelle à la rentrée de septembre, une modération sur la limite d'âge est proposée dans cette nouvelle version proposée au conseil, ainsi que quelques modifications mineures :

- Heures d'ouverture du restaurant scolaire suite à la modification de la pause méridienne de l'école publique
- Numéro de portable à contacter en cas d'urgence

Après discussion sur ce règlement remis à chacun, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité sa nouvelle version applicable à compter de la rentrée scolaire 2021 et qui restera annexée à la présente décision.

4 – COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE, CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Anne-Laure Langevin explique à l'aide de plans remis à chacun, le compte rendu du groupe de travail sur l'aménagement, la circulation et le stationnement des abords de l'école

Suite à divers retours des parents corroborés par une observation sur le terrain quant aux dangers liés à la circulation et au stationnement autour de l'école, un groupe de travail a été composé par l'élue en charge de l'enfance, comprenant les intervenants de l'enfance directrices de l'école, de la crèche et du centre de loisirs, les délégués des parents d'élèves et l'élu en charge de la voirie, afin de proposer des aménagements pour y remédier.

Pour rappel : la configuration des bâtiments fait que pour accéder au parking de la crèche, les parents doivent rouler sur la partie utilisée par les enfants pour se rendre à l'école et ce, pas toujours à une allure adaptée. Ce parking à l'accès difficile est néanmoins nécessaire aux usagers de la crèche.

Il y a également des places de parking situées aux portes de l'école qui amènent de la circulation et des manœuvres parfois hasardeuses au milieu des enfants.

Après concertation sur le terrain, le groupe de travail souhaite présenter les aménagements suivants :

Circulation autour de l'école

- créer un sens giratoire autour de la partie verte avec un arrêt minute vers le parking nouvellement créé.

- interdire complètement l'accès aux voitures, à partir des poubelles, sauf riverains et parents d'enfants fréquentant la crèche ;

- créer un cheminement à partir de l'arrêt minute jusqu'à l'école en faisant un couloir et en matérialisant la zone par un marquage au sol de type peinture ou dessins d'enfants afin de rappeler aux chauffeurs de véhicules qu'ils ne sont pas sur une voie réservée aux voitures, mais sur une voie réservée aux enfants, faire en sorte un parvis d'école.

Stationnement autour de l'école

- supprimer le parking accolé à l'école (sauf une place handicapé) pour pouvoir y faire passer le cheminement des enfants vers l'école et réduire au maximum le nombre de voitures dans la zone ;

- créer un parking sur l'espace en herbe qui deviendra le giratoire, en face de celui créé dernièrement. Ce parking servira notamment au personnel de l'enfance qui ne trouverait plus de place sur les parkings alentours pour stationner et pour l'affluence de voitures à la sortie du soir ;

- renforcer et recommander aux parents de l'école l'usage du parking place de la Groasse et l'interdiction formelle de stationner sur le parking de la crèche.

Circulation dans le village :

- signaliser la présence d'écoles et d'enfants dans le village par des panneaux : 1 à l'entrée du village vers les containers, 1 vers la cantine et 1 à l'entrée du village côté école privée. Le Directeur du Centre de Loisir se propose de faire ces panneaux avec les enfants pendant le centre et la garderie. La mairie fournit du matériel et/ou collecte du matériel non utilisé auprès des habitants de Fourneaux. *A-t-on du matériel en stock ou de récupération qui pourrait être utilisé par le centre cet été ? ;*

- renforcer la civilité du stationnement dans le village pour sécuriser le passage des enfants : pas de stationnement sur les passages piétons et arrêt minute respecté vers abribus. Un article dans le petit journal peut être envisagé. *Qu'en pense le comité de rédaction ?*

- inverser le stop qui se trouve actuellement sur la route de Croizet, le mettre sur la rue principale afin d'obliger les voitures à s'arrêter car les enfants traversent juste après le croisement pour aller à la cantine et les voitures descendent très vite. *Le département nous a fait une proposition de schéma*

- marquer un cheminement au sol pour les enfants du privé qui remontent à la cantine

Aménagement de la cour de l'école

Profitant de la présence d'une spécialiste des aménagements paysagers parmi les parents d'élèves et dépendant de la Copler, nous avons également abordé la question de la cour de l'école dont l'herbe a fait place à la boue pendant la période hivernale et qui, suite à l'arrachage de la haie dangereuse, se retrouve complètement minérale.

Pour parer aux diverses contraintes liées à la mise en pelouse de la cour d'école une solution serait d'inverser les parties enherbées et minérales : la partie haute pourrait devenir en herbe et subirait moins de pression car moins utilisée et la partie basse serait minérale. Les deux parties pourrait être séparées par un gradin afin de casser le dénivelé qui rend l'enherbement difficile et donnerait un bel espace où les enfants pourraient s'asseoir.

Pour tenir le talus où était la haie, un massif de plantes aromatiques au premier plan et derrière, une haie avec des essences appropriées qui viendrait masquer le vis-à-vis avec les voisins est envisagée.

Nous souhaiterions procéder à cette phase de plantation dans le talus dès cet automne. Le reste de l'aménagement pourra être étalé dans le temps pour répartir les coûts.

Créer un espace de jeu pour les enfants

La nécessité de proposer un espace de jeux public pour les enfants du village a fait également partie des discussions et les avis diffèrent quant à l'endroit où l'installer :

- Au bout de la cour de la crèche : proposition rejetée car trop proche de la crèche ;
- Au milieu de la pièce en herbe, giratoire de dépose d'enfants : possible mais à bien fermer car au milieu des voitures ;
- Au-dessus du parking de la Groasse, juste derrière l'ancienne mairie : permettrait une connexion entre le village et le complexe enfance, mais dépend de l'usage futur de l'ancienne mairie.

Une longue discussion a suivi cet exposé.

Le Conseil a adopté les conclusions principales, pour permettre l'élaboration d'un projet précis : limitation de la circulation sur le chemin de l'école aux riverains et usagers de la crèche avec matérialisation visuelle, création d'un cheminement permettant aux enfants d'accéder à l'école en sécurité depuis le lieu de dépose, mise en place de deux stop sur la RD49 au carrefour de la route de Croizet au lieu du stop actuel sur la RD38 pour ralentir la circulation sur la RD49 notamment lors de la traversée des enfants.

5 – POINT SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS COMMUNAUX

En l'absence de Jean-Claude De Hennezel, Jean-Jacques Babe fait le point ci-dessous des travaux communaux :

Bouchage de trous : Utilisation de 18 tonnes d'enrobé à froid pour boucher essentiellement les trous de l'ancienne nationale et des trous dans la voirie de partie urbanisée de la commune. Restent à faire le nord et le sud de la commune qui n'ont pas pu être traités dans cette session. Le département e son côté à déposer une plaque de goudron vers l'abribus sur la RD 49 pour éviter les flaques d'eau.

Clocher Eglise : Intervention prévue fin juillet.

Local du cantonnier : Avant la réalisation des travaux, diagnostic amiante obligatoire, prévu le 10 juin. En fonction du résultat Pierre Janin regardera les conditions de dépôt du permis de construire.

Réfection du canal : prévue courant juillet. Mickael Perraud est informé

Chemin des Terres : Commencement prévu le 9 juin.

Fibre : Raccordement salle de l'an 9, ancienne mairie et restaurant scolaire terminé.

Fauchage des chemins : 15 juin.

Station d'épuration : A la visite de maintenance de CEGELEC un problème de moteur s'est révélé. Il faut vérifier quand ce moteur a été changé et le cas échéant reprendre contact avec l'installateur.

CEGELEC a renvoyé les devis pour l'installation d'un parafoudre et d'un système d'alerte moderne. Le devis s'élève à 2 450 euros HT. Le conseil confirme son accord au lancement de ces travaux.

Acquisition d'un vidéo projecteur à l'école publique : le video projecteur a été installé au plafond de l'école mais le câble de raccordement installé à la construction ne semble pas fonctionner. Problème à voir avec un électricien.

Etanchéité de l'école : Jean-François Neyrand indique qu'après rapport d'expertise et faute d'avoir une réaction spontanée des entreprises concernées, nous allons devoir les assigner pour leur demander de prendre en charge les dépenses de remise en état, les honoraires de l'expert payé par la commune et une partie des frais d'avocats. Le dossier est entre les mains de notre avocat qui doit nous transmettre le projet d'assignation.

6 – ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les 2 élections auront lieu à la salle de l'an 9.

Le gardiennage de l'urne se fera par des tranches de 2H de 8H à 18H en présence de 2 assesseurs et du président ou vice-président.

Lorsque le tableau sera entièrement complété, il sera transmis à chaque intervenant.

7 – QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE

Une plaque d'égout dans la montée de la Grande Rue bouge. Il faut la refixer. Il faut également nettoyer une grille d'eau pluviale place de l'église.

Un trou s'est formé dans la montée de la Grande Rue. Il faudrait le boucher ou voir le problème avec le département

ECOLE

Myriam Couturier indique que des enfants peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'école en sautant du muret de soutènement vers la place de stationnement réservée aux handicapés. Elle suggère la pose d'un grillage. Le problème serait pour partie réglé si les travaux de création d'un cheminement pour les enfants sont réalisés. Il faut d'abord finaliser le projet de circulation autour de l'école et ensuite étudier s'il y a lieu de traiter le problème résiduel.

La séance est levée à 0H45.